



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2023-302

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

14-2023-12-01-00010 - Décision du 06/11/2023 portant refus d'agrément du
Centre de santé dénommé « CENTRE DENTAIRE DE LISIEUX » situé au
11/13 boulevard Jeanne d'Arc à Lisieux (14100) pour son projet d'activité
dentaire (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service eau et biodiversité

14-2023-11-29-00003 - Arrêté déclarant d'intérêt général le programme
pluriannuel de restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin
versant de la Laize sur les communes de Barbery, Bretteville-sur-Laize,
Cesny-les-Sourves, Fresney-le-Puceux, Gouvix, Martainville, Meslay,
Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Urville (20 pages)

Page 8

Direction générale des finances publiques du Calvados /

14-2023-12-01-00006 - Délégation de signature aux agents du pôle pilotage
et ressources (4 pages)

Page 29

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique

14-2023-12-01-00011 - Arrêté n° 2023-68 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation pour
le département du Calvados (2 pages)

Page 34

Agence régionale de santé de Normandie

14-2023-12-01-00010

Décision du 06/11/2023 portant refus
d agrément du
Centre de santé dénommé « CENTRE DENTAIRE
DE LISIEUX » situé au 11/13 boulevard Jeanne
d Arc à Lisieux (14100) pour son projet d activité
dentaire

**Décision du 06/11/2023 portant refus d'agrément du
Centre de santé dénommé « CENTRE DENTAIRE DE LISIEUX » situé au 11/13
boulevard Jeanne d'Arc à Lisieux (14100) pour son projet d'activité dentaire**

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L. 211-2, L211-5 ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6323-1 et suivants et D. 6323-1 à D. 6323-12 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie - M. DEROCHE Thomas ;

VU l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 16 août 2023 ;

VU l'instruction N° DGOS/PF3/2023/124 du 28 juillet 2023 relative à l'application de la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

VU le dossier de demande d'agrément présenté par l'association loi 1901 Centre dentaire Lisieux déclaré complet le 03 octobre 2023 ;

VU les statuts du 5 janvier 2023 de l'association Centre Dentaire Lisieux déclaré en sous-préfecture de Lisieux le 3 août 2022 ;

VU le contrat de sous-location daté du 23 janvier 2023 portant partenariat entre la SAS Dentyy et l'association Centre dentaire Lisieux ;

VU le règlement de fonctionnement en date du 4 avril 2023 ;

CONSIDERANT que l'association a pour objet la promotion de l'accès aux soins médicaux et dentaires des personnes les plus démunies en renforçant l'offre de soins dans les secteurs faiblement dotés par la création de centre de santé de proximité ; l'assurance de la permanence des soins en pratiquant des horaires d'ouverture larges et une prise en charge initiale sans rendez-vous ; la garantie de l'accès aux soins des personnes handicapés physiques et sensorielles en proposant des structures adaptées ; l'intervention dans les domaines de la pauvreté, de l'accueil des exclus, de la santé, des personnes âgées, des minorités, de la prévention ainsi que de l'enfance, de la jeunesse

CONSIDERANT que l'offre sanitaire portée au diagnostic des besoins du territoire du projet de santé est détaillée ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

CONSIDERANT que les moyens utilisés pour établir le diagnostic des besoins du territoire sont détaillés ;

CONSIDERANT que l'association est gérée par un conseil d'administration regroupant un Président, Madame Théa LACOUR, un secrétaire, Madame Meriem EL MOUNE et un trésorier, Madame Gianna PAYS ; qu'aucune de ces personnes n'exerce, ni n'est salariée de l'association gestionnaire du Centre dentaire de Lisieux ;

CONSIDERANT que la solution logicielle retenue par l'association Centre de santé de Lisieux est Galaxie déployée par la société CEGEDIM LOGICIELS MEDICAUX ; qu'elle est labellisé centre de santé par l'Agence du Numérique en Santé ;

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement comporte deux parties, l'une relative à l'hygiène et à la sécurité des soins, l'autre relatives aux informations des patients,

MAIS CONSIDERANT que le projet de santé mis à jour au 19 septembre 2023 n'est pas signé par la Présidente de l'association, Madame Théa LACOUR ;

CONSIDERANT que les deux professionnels chirurgiens-dentistes listés comme exerçant au sein du centre de santé dentaire sont inscrits sur RPPS ; que l'un de ces professionnels, Radya LO PICOLLO n'est pas inscrite au tableau de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Calvados, mais dans le département des Bouches du Rhône, que cette personne exerce au centre de la mutualité sise au 20 avenue Roger Salengro à AUBAGNE (13400)

CONSIDERANT qu'hormis un engagement à prendre des stagiaires et des contrats de professionnalisation, aucune mesure pour favoriser la formation des étudiants en stage dans le centre et la présence de maître de stage n'est détaillée ;

CONSIDERANT qu'hormis un engagement à mener des actions de formation continue des professionnels de santé, aucune mesure concrète n'est détaillée, en particulier concernant leur développement professionnel continu ;

CONSIDERANT que le projet de santé ne fait pas état de l'offre sociale et médico-sociale du territoire à travers le diagnostic des besoins ;

CONSIDERANT que le responsable du centre de santé n'est pas identifié et en cours de recrutement ;

CONSIDERANT qu'aucun partenariat n'est identifié à travers des conventions passés avec des structures et professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire ;

CONSIDERANT que sur la partie relative au droit des patients inscrite dans le règlement de fonctionnement, subsiste une non-conformité à la réglementation applicable en matière d'accès aux dossiers médicaux, ainsi que l'absence d'indication sur les point suivants à savoir :

- Mention d'un délai de 15 jours au plus pour fournir sur demande de l'utilisateur ou de son mandataire un dossier médical, contrevenant aux dispositions de l'article L 1111-7 du code de la santé publique qui prescrit un délai de 8 jours ;
- Absence d'information en cas de fermeture définitive du centre santé sans successeur à l'activité concernant le devenir des dossiers médicaux ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

CONSIDERANT que le centre de santé indique dans son projet de santé page 8, ainsi que dans son règlement de fonctionnement page 2 que « les tarifs affichés à l'entrée du centre, bénéficient de la classification secteur 1 », mettant ainsi en avant l'engagement de l'association gestionnaire du centre de santé dentaire à signer l'accord national des centres de santé signé le 8 juillet 2015, que cet accord oblige en prérequis une large amplitude des horaires d'ouverture à savoir 8h – 20h en semaine, le samedi matin et pendant les congés scolaires ;

CONSIDERANT que les horaires indiqués en page 9 du projet de santé et en page 2 du règlement de fonctionnement ne sont pas conformes à l'accord national des centres de santé, les engagements portés au projet de santé et au règlement de fonctionnement ne sont pas en cohérence de part et d'autres aux objectifs affichés ;

CONSIDERANT que les échanges entre les services de l'ARS et le porteur n'ont pas permis d'aboutir sur un dossier conforme aux attendus législatifs et réglementaires ;

CONSIDERANT que le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé peut refuser de délivrer l'agrément demandé au regard des éléments susmentionnés ;

SUR AVIS du Directeur de l'offre de soins près l'Agence régionale de santé de Normandie,

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

DECIDE :

Article 1^{er} : La demande d'agrément portant autorisation d'ouverture du centre de santé LISIEUX sis au 11/13 boulevard Jeanne d'Arc à Lisieux (14100) est rejetée.

L'organisme gestionnaire n'est pas autorisé à dispenser des soins dentaires aux assurés sociaux dans le centre de santé.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'Association Centre Dentaire Lisieux par Lettre Recommandée avec accusé de réception, au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes, à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La saisine du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen peut se faire de manière dématérialisée via Télérecours citoyen : www.telerecours.fr

Article 4 : Le directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen,
Le vendredi 1er décembre 2023

P/ Le Directeur général,



Levir LULLIEN
ARS de Normandie
Directeur de l'Offre de Soins

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Direction départementale des territoires et de la
mer du Calvados

14-2023-11-29-00003

Arrêté déclarant d'intérêt général le programme
pluriannuel de restauration et d'entretien sur les
cours d'eau du bassin versant de la Laize sur les
communes de Barbery, Bretteville-sur-Laize,
Cesny-les-Sourves, Fresney-le-Puceux, Gouvix,
Martainville, Meslay, Moulines,
Saint-Germain-le-Vasson, Urville



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Eau et Biodiversité

Direction départementale
des territoires et de la mer

ARRÊTÉ

déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de
restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin
versant de la Laize sur les communes de Barbery, Bretteville-sur-Laize,
Cesny-les-Sources, Fresney-le-Puceux, Gouvix, Martainville,
Meslay, Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Urville

LE PRÉFET DU CALVADOS,

VU le Code de l'Environnement, et en particulier les articles L.211-7, L.215-15 à L.215-18 et R.214-88 à R.214-104 ;

VU le Code des relations du public avec l'administration ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et en particulier les articles L.151-36 à L.151-40 ;

VU la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 23 mars 2022 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral portant modalités d'entretien régulier des cours d'eau du 9 juillet 2022 ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de préfet du Calvados ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Florence BESSY en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Calvados ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry CHATELAIN en tant que directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados à compter du 1^{er} avril 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry CHATELAIN, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 donnant subdélégation de signature à Madame Emilie GORIAU, Monsieur Laurent TRAVERT, Monsieur Philippe Le ROLLAND et à Monsieur Paul COLIN ;

VU la délibération de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande du 28 septembre 2023 autorisant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant de la Laize ;

VU la demande du 11 octobre 2023 présentée par Monsieur le Président de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande visant à obtenir la déclaration d'intérêt général relative au programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant de la Laize ;

VU l'absence d'observation de Monsieur le Président de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande sur le projet d'arrêté préfectoral par courrier du 28 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le code de l'environnement soumet à Déclaration d'Intérêt Général (DIG) les travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion visant l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;

CONSIDÉRANT que la réalisation du programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant de la Laize sur les communes de Barbery, Bretteville-sur-Laize, Cesny-les-Sources, Fresney-le-Puceux, Gouvix, Martainville, Meslay, Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Urville présente un caractère d'intérêt général en vertu des alinéas 1.2° et 1.8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT en conséquence qu'il y a lieu de déclarer d'intérêt général ce programme de restauration de la continuité écologique ;

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Objet de l'arrêté

Le programme pluriannuel de travaux présenté par la communauté de communes Cingal-Suisse Normande sur les cours d'eau du bassin versant de la Laize a pour objectifs :

- la préservation et la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- l'amélioration de la libre circulation des organismes aquatiques (notamment des poissons migrateurs),
- l'amélioration du transport de sédiments.

ARTICLE 2 : Nature des travaux déclarés d'intérêt général

Les travaux consistent à réaliser les opérations suivantes :

1) Restauration et entretien de la ripisylve :

- Abattage sélectif des arbres morts, malades ou vieillissants ;
- Coupes d'éclaircie de la végétation ;
- Elagage de branches basses susceptibles de générer des embâcles importants lors des crues ;
- Débroussaillage partiel du talus de berge ;
- Bouturage ou plantation.

2) Gestion des embâcles:

- Enlèvements des embâcles si ils créent un obstacle à la libre circulation des poissons, un affouillement de la berge ou si ils présentent un risque de débordement de rivière.

3) Aménagement de clôtures :

Afin de limiter l'érosion du lit et des berges liées aux piétinements des animaux, deux types de clôtures sont installés :

- des clôtures classiques à 2 rangs de ronces ;
- des clôtures électrifiées.

4) Aménagement de dispositifs de franchissement du cours d'eau :

- Passerelles bois (pour le bétail) ;
- Passerelles mixtes (pour les engins et le bétail) ;
- Demi-pont hydrotube ou hydrotube entier.

5) Aménagement d'abreuvoirs :

Afin de limiter le piétinement du bétail dans les cours d'eau et de fournir une eau de meilleure qualité, non souillée par leur déjection, des dispositifs d'abreuvements sont proposés :

- Pompes de prairie ou pompes à museau ;
- Abreuvoir gravitaire ;
- Bac à eau alimenté par le réseau d'eau potable ;
- Descente au cours d'eau (ou « abreuvoir classique »).

6) Gestion des ouvrages hydrauliques faisant obstacle à la continuité écologique :

- Suppression d'ouvrages (buses, passerelles);
- Remplacement d'ouvrages (passerelles, hydrotubes) ;
- Recharge granulométrique au niveau des seuils.

7) Gestion des polluants :

Des zones de décharges sauvages peuvent être observées le long de certains cours d'eau. Selon leur nature, ces déchets peuvent engendrer des pollutions plus ou moins conséquentes sur le milieu. Il est donc nécessaire de les enlever.

8) Procédure de déclaration loi sur l'eau :

Certains de ces travaux peuvent être soumis à déclaration préalable en application des articles L.214-1 à L.214-3 et R.214-1 du code de l'environnement. Le dossier de déclaration correspondant comprend les pièces énumérées au II de l'article R.214-32 du code de l'environnement et est déposé de préférence sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure sur le site <https://entreprendre.service-public.fr>

ARTICLE 3 : Coûts estimatifs et financement des travaux de restauration

Le coût total des travaux est estimé à 624 385,51 € TTC

TRANCHES	COURS D'EAU	ETUDE PRELIMINAIRE	VEGETATION	POLLUANTS	PETITES RIE	RESTAURATION	ETUDE COMPLEMENTAIRE	TOTAL € HT	TOTAL € TTC
1	Laize 1 Mazny-Govis	77 938,95 €	11 757,00 €	2 444,00 €	1 128,75 €	0,00 €	0,00 €	93 268,70 €	111 922,44 €
	TOTAL TRANCHE 1	77 938,95 €	11 757,00 €	2 444,00 €	1 128,75 €	0,00 €	0,00 €	93 268,70 €	111 922,44 €
2	Laize 2 Gouvis-Moulines	80 637,50 €	10 244,45 €	1 320,00 €	2 257,50 €	111,00 €	0,00 €	94 570,45 €	113 484,54 €
	TOTAL TRANCHE 2	80 637,50 €	10 244,45 €	1 320,00 €	2 257,50 €	111,00 €	0,00 €	94 570,45 €	113 484,54 €
3	Laize 3 Tournebu	68 388,50 €	18 322,15 €	467,00 €	188,13 €	5 520,00 €	0,00 €	92 885,78 €	111 462,94 €
	TOTAL TRANCHE 3	68 388,50 €	18 322,15 €	467,00 €	188,13 €	5 520,00 €	0,00 €	92 885,78 €	111 462,94 €
Bassin versant de la Laize sur CCCSN (FRH308)	Grand Etang	31 471,05 €	5 542,10 €	969,00 €	752,50 €	0,00 €	0,00 €	38 734,65 €	46 481,58 €
	Trois Minettes	0,00 €	0,00 €	142,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142,00 €	170,40 €
	Etude Bactot	0	0	0	0	0	30000	30000	36 000,00 €
	TOTAL TRANCHE 4	31 471,05 €	5 542,10 €	1 111,00 €	752,50 €	0,00 €	30 000,00 €	68 876,65 €	82 651,98 €
5	Aval Brouille	17 686,60 €	6 517,28 €	322,00 €	451,50 €	0,00 €	0,00 €	24 977,38 €	29 972,86 €
	Martainville	48 230,95 €	5 541,00 €	360,00 €	11 247,25 €	0,00 €	0,00 €	65 379,20 €	78 455,04 €
TOTAL TRANCHE 5	65 917,55 €	12 058,28 €	682,00 €	11 700,75 €	0,00 €	0,00 €	90 356,58 €	108 427,90 €	
6	Amont Brouille	56 268,30 €	8 734,50 €	1 730,40 €	13 496,70 €	133,20 €	0,00 €	80 363,10 €	96 435,72 €
	TOTAL TRANCHE 6	56 268,30 €	8 734,50 €	1 730,40 €	13 496,70 €	133,20 €	0,00 €	80 363,10 €	96 435,72 €
TOTAL sur 6 ans		380 621,85 €	66 658,48 €	7 754,40 €	29 522,33 €	5 764,20 €	30 000,00 €	520 321,26 €	624 385,51 €

Financement	TRANCHES TRAVAUX					
	1	2	3	4	5	6
AESN/Région	89 537,95 €	90 787,63 €	89 170,35 €	66 121,58 €	86 742,32 €	77 148,58 €
CSN	22 384,49 €	22 696,91 €	22 292,59 €	16 530,40 €	21 685,58 €	19 287,14 €
TOTAL	111 922,44 €	113 484,54 €	111 462,94 €	82 651,98 €	108 427,90 €	96 435,72 €

ARTICLE 4 : Occupation temporaire des terrains

La communauté de communes Cingal-Suisse Normande est autorisée à occuper temporairement les terrains listés en annexe 1. La localisation de chaque parcelle est présentée en annexe 2.

Cette autorisation d'occupation temporaire permet à la communauté de communes Cingal-Suisse Normande de pénétrer et de faire pénétrer sur les propriétés ainsi définies tout engin et toute entreprise nécessaire aux travaux déclarés d'intérêt général.

ARTICLE 5 : Dispositions à prendre en cas de pollutions

Toutes les précautions nécessaires sont prises pour éviter les pollutions des cours d'eau, notamment en ce qui concerne les hydrocarbures.

En cas de pollution, les services de la police de l'eau sont prévenus sans délai :

- Office Français de la Biodiversité : sd14@ofb.gouv.fr
- DDTM : ddtm-se@calvados.gouv.fr

ARTICLE 6 : Remise en état des lieux suite aux travaux d'intérêt général

Toutes dégradations occasionnées par les travaux font l'objet d'une remise en état du site.

ARTICLE 7 : Période de travaux

Les interventions constituant les travaux d'entretien régulier sur le lit mineur seront réalisées durant les périodes définies à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2022 portant sur l'entretien des cours d'eau.

ARTICLE 8 : Validité de la Déclaration d'Intérêt Général

La présente déclaration d'intérêt général est accordée pour une durée de 8 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen en application de l'article.R. 514-3-1 du code de l'environnement :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 10: Publication et exécution

Madame la secrétaire générale, Monsieur le Président de la communauté de communes Cingal-Suisse Normande, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État. Un avis sera publié dans deux journaux locaux aux frais du pétitionnaire.

Une copie du présent arrêté sera affichée pendant une durée minimale d'un mois dans les communes Barbery, Bretteville-sur-Laize, Cesny-les-Sources, Fresney-lè-Puceux, Gouvix, Martainville, Meslay, Moulines, Saint-Germain-le-Vasson, Urville.

Caen, le 29 novembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,

**Le responsable de la Mission
Animation territoriale et coordination**



Paul COLIN

Annexe 1 : liste des parcelles concernées par les travaux

Laize	TPS (t)	SPF (Ha)	Laize	TPS (t)	SPF (Ha)
BARBERY			BRETTEVILLE-SUR-LAIZE		
M SIMON/JEAN-LUC PIERRE MARIE 4 RUE DES POMMIERS 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 140039000ZK0008	0,522	1,227	M MAINGARD/CHARLES MARIE JOSSELIN - MME MAINGARD/ANNE LAURE MARIE - MME DE FONTAINES MAILLARD DE LA GOURNERIE/ANNICK JEANNE MARIE RUE DE LA CAVEE 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0007	2,042	0,831
MME ENEE/VERONIQUE MARIE LOUISE 2 RUE DE LA MINE 14220 BARBERY 140039000ZK0009	1,823	17,502	1401000000C0100	0,273	0,817
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE			1401000000C0109	3,549	1,992
M BOUCHARD/JACQUES PAUL 2 RUE DE NORMANDIE 56000 VANNES 140100000B00045	0,809	1,688	1401000000C0110	8,205	5,624
M BRUNEAU DE LA SALLE/BERTRAND JACQUES OLIVIER - SCP DESHAYES ET LEMAIRE - Gérant, mandataire, gestionnaire - MME BRUNEAU DE LA SALLE/ELISABETH JACQUELINE MARIE ODETTE - MME BRUNEAU DE LA SALLE ? 2BRUE PEMAGNIE 14000 CAEN - 8 RUE GUILLAUME LE CONQUERANT 14000 CAEN - 20 AV ROBERT SCHUMAN 14000 CAEN- 20 PL SAINT SAUVEUR 14000 CAEN 140100000B00049	0,605	1,661	M MAINGARD/CHARLES HENRI MARIE 60580 COYE LA FORET 1401000000C0085	0,083	0,303
M LEJEMTEL/BRUNO DANIEL JACQUES - MME BATTISTELLI/PASCALIE PIERRETTE CHRISTIANE LE BEFFEUX 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0293	0,211	0,252	1401000000C0108	1,051	7,140
M PLUNET/PIERRE-YVES RENE - M PLUNET/ANTONIN RENAUD - M PLUNET/JULIEN PIERRE - M TIRARD/DAVID 7 RUE DE LA ROCHELLE 14000 CAEN - 7 RUE DU STADE 14220 BARBERY - 9 RUE DE FAVEROLLES 14220 BARBERY - 19 RUE DES CORDELIERS 81 1401000000C0183	0,058	0,346	M DE FERRON DU CHESNE/BERTRAND HENRI MARIE ANNE - M DE FERRON DU CHESNE/JEAN BERTRAND YVES MARIE - MME DE FERRON DU CHESNE/ANNE PATRICIA MARIE JEANNE - M DE FERRON DU CHESNE/? 14 IMP DE LA DIME 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - CHATEAU DU CHENE FERRO 22100 SAINT-CARNE - RUE DE LA CAVEE 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0278	0,629	4,195
MME FELTESSE/MARLENE ISABELLE FRANCOISE - M MARIE/OLIVIER MICHEL DIDIER 11 RUE DE LA CRIQUETIERE 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 140100000B00051	0,123	1,209	1401000000C0270	2,530	1,477
			1401000000C0278	0,948	4,195
			M VEZIE/CLAUDE BERNARD JOSEPH - MME BALLON/NATHALIE SYLVAINIE MURIELLE 30 LA PLANCHE A LA HOUSSE 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1401000000C0300	0,078	0,069
			1402900000C0206	0,078	0,236
			M LOURS/REMY - MME MARTEAU/LENA FREDERIQUE LE GRAND MOULIN 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0135	0,084	0,033
			1401000000C0137	0,019	0,301
			1401000000C0301	0,633	0,956

6/19

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
FRESNEY-LE-PUCEUX		
MME COUTANCE/MADELEINE MARIE MARCELLE - M QUESNE/MICHEL GERARD DENIS - MME QUESNE/MONIQUE HELENE - MME QUESNE/GISELE		
14470 COURSEUILLES-SUR-MER - 12 RUE HENRI DUCY 27000 EYREUX - 18 SQ. HECTOR BERLIOZ 14400 BAYEUX 1402900000C0287	0,247	0,886
MME LEMIERE/MONIQUE LOUISE GEORGETTE		
29 RUE DE LA PELLETIERE 14700 FALAISE 1402900000E0119	0,134	0,619
MME WOLEN/CLAUDINE MICHELLE LEOPOLDINE - M GEFROY-LEMOINE/ANDRE JEAN CLAUDE ALAIN ROGER - MME GEFROY-LEMOINE/CATHERINE HELENE ODETTE		
LE CHATEAU LAIZE LA VILLE 149320 LAIZE-CLINCHAMPS - 9 RUE DES GRAVILLIERS 91200 ATHIS MONS - 4 RUE DU PONT ROUGE 14320 LAIZE-CLINCHAMPS 1402900000Z0070	0,195	3,658
MME MARIE/YVETTE AMELIE GEORGETTE - M BASLEY/HENRI AIME VICTOR		
29 LA PLANCHE A LA HOUSSE 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0180	0,240	0,354
1402900000C0181	0,167	0,092
1402900000C0185	0,083	0,047
1402900000C0467	0,431	0,430
MME SCHILS/JOCELYNE ANGELE - MME AUMONT/CHRISTINE JEANNE ANDREE - MME AUMONT/SYLVE MARGUERITE FRANCOISE		
1 LE PISSOT 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX - 17 RUE DES CANADIENS 14190 SAINT-SYLVAIN - LE BEFFEUX 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1402900000C0399	0,224	0,983
M MOUJIN/DIDIER BERNARD ANDRE		
3 CHE DU VALMINGOT 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000P0023	0,200	4,751
M VEZIE/CLAUDE BERNARD JOSEPH - MME BALLON/NATHALIE SYLVAINE MURIELLE		
30 LA PLANCHE A LA HOUSSE 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0206	0,380	0,236

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE		
M RUGGIU/CHRISTIAN-NOEL FRANCOIS - MME RUGGIU/JEANNE ANAIS JULIETTE - MME LABAYE/CLAUDE BEATRICE		
CHE DU CHAMP BRETON 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000BD0047	0,250	0,616
M MENARD/PASCAL MAURICE HENRI		
LE BEFFEUX 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0111	0,295	0,176
1401000000C0112	0,057	0,114
M CHANTEPIE/CHRISTOPHE HENRI MAURICE - MME HALL/CLAIRE FRANCES		
5 RUE DE LA CRIQUETIERE 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000BA0001	0,047	0,058
DOMAINE DE JACOBMESNIL		
6 JACOB MESNIL 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1401000000C0133	1,071	4,468
1401000000C0158	1,320	3,154
1401000000C0188	0,482	5,782
1401000000C0257	3,000	0,347
FRESNAY-LE-PUCEUX		
M LANGEAIS/SERGE GUY ANDRE		
18/12/1951 à 14 CAEN		
1402900000E0114	0,924	0,334
1402900000E0132	0,047	0,005
1402900000E0133	0,047	0,130
1402900000E0134	0,245	1,038

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
FRESNEY-LE-PUCEUX		
M CHATAIGNER/LAURENT MARCEL - MME GENEVRAIS/MURIEL		
TOURNEBU 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0440	0,275	1,026
M BEHUE/CEDRIC BERNARD MAURICE - MME MARTINOFF/NATHALIE NADINE MADELEINE		
23 RUE DES COUDRAIES 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE 1402900000C0114	0,060	0,189
M GUIBOUT/HUBERT PASCAL MAURICE - MME GRIPPON/CHRISTINE PIERRETTE SUZANNE		
2 LE TOUCHET 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000E0389	0,241	0,395
M HUS/AURELIEN RAPHAEL TRISTAN - MME BERTRAND/EMELINE COLETTE YVETTE		
2 LE PONT NEUF 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000E0302	0,312	0,657
M RUAULT/ROMAIN PIERRE ANTHONY - MME GRIMAULT/ANNE JULIA MARIE		
2 LE PISSOT 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0416	0,162	0,222
M LEBRETON/KILLIAN JEAN HERVE GWENDAL - MME PENARD/CHARLENE MARIE		
6 HAMEAU DU TOUCHET 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0090	0,047	0,118
CARRIERES DE LA ROCHE BLAIN		
2 LE FIEF NOUVEL 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000E0268	1,066	
1402900000E0437	0,135	0,815
1402900000Z00066	0,047	1,057
1402900000Z00019	1,082	0,296
1402900000Z00021	1,635	2,910

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
FRESNEY-LE-PUCEUX		
COMMUNE DE FRESNEY LE PUCEUX		
1 RUE DU TOURTOU 14680 FRESNEY-LE-PUCEUX 1402900000C0182	0,047	0,054
1402900000C0186	0,015	0,045
GOUVIX		
M BOUCHARD/JACQUES PAUL		
2 RUE DE NORMANDIE 56000 VANNES 1403090000D00024	0,297	1,251
M PERES/UZIEL		
22 RUE NOTRE-DAME DE LORETTE 75009 PARIS 1403090000C0018	0,333	0,065
1403090000C0019	1,379	1,269
1403090000C0020	0,083	0,156
1403090000D00035	0,194	2,394
M MENNESSON/JEAN LOUIS - M AKKAD/WALID		
CHATEAU D OUTRE LAIZE 14680 GOUVIX 1403090000D00036	0,988	2,612
1403090000D00043	0,227	0,791
1403090000D00044	0,188	0,435
1403090000D00045	0,083	1,363
M MENNESSON/JEAN LOUIS - KRONIK		
CHATEAU D OUTRE LAIZE 14680 GOUVIX - 10 RUE CLEMENT MAROT 75008 PARIS 1403090000C0277	0,250	1,020

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
GOUVIX		
M CIECHANOWSKI/ADISLAS MARY JAN JOSEF TOMASZ		
4 CHEMIN DE CAHAIGNES 14680 GOUVIX		
1403090000C0006	3,564	1,296
1403090000C0007	0,357	1,215
1403090000C0015	3,851	0,960
1403090000C0016	2,063	0,242
1403090000D0028	0,628	1,113
MOULINES		
M JEAN/DANIEL MARIE PIERRE		
19 RUE DE LA FORGE - LES PINS 63310 BEAUMONT-LES-RANDAN		
1404550000B0005	0,626	4,525
MME GRANCOURT/MICHELINE GILBERTE MARGUERITE - M		
SCELLIER/PIERRE EMILE EDOUARD JEAN-BAPTISTE - MME		
LELONG/MARIE FRANCE ANNA		
15 RUE DE LA ROUTIERE 80140 MOULIERES - 5 RUE DE LA		
ROUTIERE 80140 MOULIERES - 5 RUE DE LA ROUTIERE 80140		
MOULIERES		
1404550000A0001	0,344	1,424
1404550000A0136	0,198	37,848
MOULINES & SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		
COMMUNES DE MOULINES & SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		
4 Rue du Moulin à Tan, 14220 Moulines		
19 av Cloustiers, 14190 Saint Germain le Vasson		
Route/chemin communal	3,000	
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		
MME LOUET/ISABELLE LUCIENNE JEANNINE RENEE		
78 RUE SAINT SAUVEUR 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN		
1405890000A0075	0,083	0,167

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		
M VAL/DOMINIQUE MICHEL REMI		
FAVEROLLES 14220 BARBERY		
1405890000A0085	0,083	0,163
M JEAN/DANIEL MARIE PIERRE		
19 RUE DE LA FORGE - LES PINS 63310 BEAUMONT-LES-RANDAN		
1405890000A0008	0,708	15,282
M ROMEUF/NICOLAS - MME ROMEUF/STEPHANIE MARIE		
GILBERTE		
23 RUE DE CAEN 14121 SALLENELLES - 3 RUE DES FLEURS 14670		
SAINT-SAMSON		
1405890000C0020	0,687	1,452
M BONHOMME/PIERRE EUGENE HENRI - M BESSERVE/JEAN		
MICHEL		
63 RUE DE BRETAGNE 75003 PARIS - 63 RUE DE BRETAGNE 75003		
PARIS		
1405890000C0017	0,250	0,044
COMMUNE DE SAINT GERMAIN LE VASSON		
LA MAIRIE 14190 SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		
1405890000A0170	0,398	0,640
1405890000A0089	0,047	0,168
1405890000A0170	0,130	0,640
1405890000A0255	0,083	0,394
1405890000B0074	0,093	0,200
1405890000B0076	0,030	0,288
1405890000B0079	1,248	7,327
1405890000B0094	0,231	0,402
1405890000B0121	1,355	3,446
1405890000C0076	0,200	0,909
1405890000C0077	1,042	3,481
1405890000C0086	1,259	5,037

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
TOURNEBU		
COMMUNE DE TOURNEBU		
8 Place de l'Eglise 14220 TOURNEBU	7,131	30,528
140150703ZE0066		
M BOISSAIS/ANDRE EUGENE ALPHONSE - MME		
BOISSAIS/CORINNE CHRISTELLE SYLVIE - MME LAIGNEL/YVETTE		
MARGUERITE SIMONNE		
1 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES - 9 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,631	0,574
140150703ZE0023	0,109	0,224
140150703ZE0024	0,258	0,705
140150703ZE0025		
M NICOLLE/HENRI LOUIS FERNAND		
65 CHE DU VAL 14123 IFS	10,075	0,533
140150703ZH0006		
M NICOLLE/HENRI LOUIS FERNAND - MME CHAPRON/ODETTE		
MARIE LOUISE MONIQUE		
65 CHE DU VAL 14123 IFS	0,083	0,296
140150703ZH0005		
M LE BASTARD/MICHEL MAURICE ROGER		
11 RUE VARIN 14120 MONDEVILLE	9,039	2,090
140150703ZB0026		
M LEBOUCHER/BERNARD ROGER THIERRY		
25 RTE DE MARTIGNY 14420 VILLERS-CANIVET	0,685	1,073
140150703ZH0011	0,239	0,608
140150703ZH0029		

Laize	TPS (j)	SPF (Ha)
TOURNEBU		
M SEBIRE/PATRICK LOUIS ANTOINE RAYMOND		
5 RTE DE LA CHESNAIE 14420 USSY	0,188	0,978
140150703ZH0058		
M FOUREY/PATRICK PIERRE PHILIPPE		
56 RUE DU 7 JUIN 1944 14420 USSY	0,083	0,501
140150703ZE0027		
M CHAMPIN/PHILIPPE RENE LEON - M CHAMPIN/CHRISTOPHE		
YVES CHRISTIAN DANIEL		
LE BOURG 14690 PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - 18 RUE DE BRETAGNE		
14690 PONT-D OUILLY	0,047	26,652
140150703ZB0025	9,534	22,905
140150703ZB0028	2,574	2,100
140150703ZE0006		
MME PLANCON/ANNIE SUZANNE MARIE		
16 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,424	0,522
140150703ZE0022		
M GESLIN/JEAN-LUC DENIS FERNAND - MME		
LEBOUCHER/ANNICK MONIQUE HUGUETTE		
8 RUE DE L'EUROPE 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,145	0,368
140150703ZH0007		
M HOTIN/SERGE PAUL ANDRE MARIE		
LA CAVEE 14190 FONTAINE-LE-PIN	1,491	1,821
140150703ZH0003	1,052	0,693
140150703ZH0008		
M RICHARD/LAURENT BERNARD - MME LEREBOURG/AMELIE		
FRANCOISE EUGENIE		
LES ECORNETS 14620 NORREY-EN-AUGE - LES ECORNETS 14620 NORREY-EN-AUGE	0,143	0,547
140150703ZE0026		

10/19

Laize	Tps (j)	SPF (Ha)
TOURNEBU		
M VERGER/DAMIEN PASCAL CHARLES		
LES COURTILLAGES 14220 MESLAY- Né(e) le 29/01/1969 à 14		
FALAISE	1,116	1,582
140150703ZE0021		
M JEAN/DANIEL MARIE PIERRE		
19 RUE DE LA FORGE - LES PIN'S 63310 BEAUMONT-LES-RANDAN	0,249	1,575
140150703ZB0012		
MME COUDRAY/HUGUETTE RENEE MAURICETTE - M		
BLANCHIS/PHILIPPE GUY CLAUDE - MME BLANCHIS/VERONIQUE		
MONIQUE JOELLE		
LA LOGE 14700 LEFFARD - 12 AV GEORGES CLEMENCEAU 14150		
OUISTREHAM - 13 RUE JEAN FERRAT 61200 ARGENTAN	2,143	0,862
140150703ZE0020		
M DE MOUGINS DE ROQUEFORT/RAPHAEL RAOUL MARIE - M DE		
MOUGINS DE ROQUEFORT/FRANCOIS-HENRI MARIE - MME DE		
MOUGINS DE ROQUEFORT/AURELIE ODETTE MARIE		
33 RUE DE BUFFON 76000 ROUEN - 15 IMP DES TABLETTES 74940		
ANNEY - 1 ALL DE LA FERME 78170 CELLE-SAINT-CLOUD (LA)	5,363	5,381
140150703ZH0052	4,648	0,856
140150703ZH0055	16,366	31,855
140150703ZH0056		
SCI SN LE CONQUERANT		
CLAIR TIZON 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,200	3,339
140150703ZH0012		
URVILLE		
MME LAMY/CATHERINE MONIQUE JEANNE - M		
QUERTINMONT/DOMINIQUE ERIC DANIEL		
4 RUE RABACE 14190 URVILLE	6,405	2,899
1407190000E'0009		
M LE ROUX/REMY YVON ANDRE ALAIN - MME		
GRISOLET/PATRICIA ISABELLE		
36 RUE DE BARBERY 14190 URVILLE - PINGHINOSO 20167 PERI	0,177	0,243
1407190000E'0031		

Laize	Tps (j)	SPF (Ha)
TOURNEBU		
M FRANCOIS/ALAIN GUY MICHEL - MME DELANNEE/SYLVIE		
ODETTE MARCELLE		
LES PATURES 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	2,134	8,297
1407190000E'0019		
MME D OILLIAMSON/ARLETTE MARIE ANNE ROBERTE - M		
CIECHANOWSKI/STANISLAW		
CHATEAU DE BERNIERES 14250 JUAYE-MONDAYE	0,047	0,064
1407190000D0255		
M ROMEUF/NICOLAS - MME ROMEUF/STEPHANIE MARIE		
GILBERTE		
23 RUE DE CAEN 14121 SALLENELLES - 3 RUE DES FLEURS 14670		
SAIN-T-SAMSON	1,371	0,877
1407190000E'0014	0,030	0,245
1407190000E'0015	0,897	3,307
1407190000E'0020	3,394	1,228
1407190000D0162	0,936	0,485
1407190000D0163		
D'OUTRE LAIZE		
1 CHEMIN DU VAL CLAIR 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	0,240	0,234
1407190000E'0033		

11/19

Brouille	TPS (j)	SPF (Ha)
ANGOVILLE		
M BOURDAIS/GUY ROGER - MME BOURDAIS/DOMINIQUE		
HELENE MARCELLE MARIE		
105 CHEMIN DE L OUTRE 14220 CESNY-LES-SOURCES - 37 RUE D		
ORIVAL 14100 LISIEUX	0,381	6,166
140150013ZB0035	0,047	19,295
140150013ZB0066	0,297	20,053
140150013ZC0012		
M BOURDAIS/GUY ROGER - MME BOURDAIS/DOMINIQUE		
HELENE MARCELLE MARIE - MME BOURDAIS/CAROLE JEANNE		
PIERRETTE - M BOURDAIS		
105 CHEMIN DE L OUTRE 14220 CESNY-LES-SOURCES - 37 RUE D		
ORIVAL 14100 LISIEUX - 3 RUE DU CHATEAU 14220 THURY-		
HARCOURT-LE-HOM		
140150013ZB0073	0,047	1,038
M BOURDAIS/GUY ROGER - M BOURDAIS/EMMANUEL LIONEL		
CLAUDE GUY		
105 CHEMIN DE L OUTRE 14220 CESNY-LES-SOURCES - 2 RUE		
SAINTE ANNE 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150013ZC0015	0,141	12,037
M MARIE/JEAN-MICHEL CHRISTIAN		
7 RTE DU LONDEL 14112 BIEVILLE BEUVILLE		
140150013ZB0027	0,250	5,654
M LEHERICY/ROGER ARISTIDE EUGENE MARIE		
10 RUE DES FOURS A CHAUX 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150013ZB0044	0,060	0,677
M SIMON/DANIEL PIERRE LOUIS ALBERT - M SIMON/FRANCK		
LAURENT PASCAL - MME SIMON/VALERIE ANNIE SOLANGE - M		
SIMON/THIERRY		
8 RUE DES FOURS A CHAUX 14220 CESNY-LES-SOURCES - 1 RUE		
DES FOURS A CHAUX 14220 CESNY-LES-SOURCES - 10 CHE DU		
BOUDINIER 14220 ESSON		
140150013ZB0052	0,330	1,071
140150013ZB0054	0,345	1,885
MME LEVRARD/MADELEINE MARIE-THERESE		
2 RUE DE LA CORBETIERE 14700 MARTIGNY-SUR-LANTE		
140150013ZB0024	0,200	0,347

Brouille	TPS (j)	SPF (Ha)
ANGOVILLE		
MME MADELINE/PAULETTE MARIE DENISE - M		
DELAUNAY/ANTHONY DANIEL ALAIN		
LE BUISSON 14220 MESLAY - RUE DE LA FONTAINE 14210 MAIZET		
140150013ZB0029	1,083	2,400
COMMUNE DE CESNY-LES-SOURCES		
LE BOURG ANGOVILLE 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150013ZB0018	0,047	0,205
140150013ZB0023	0,724	0,046
Route/chemin communal	0,500	
MARTAINVILLE		
COMMUNE DE MARTAINVILLE		
Haut de Martainville		
14220 Martainville		
Route/chemin communal	0,250	
M BAILLEUL/PASCAL ALFRED MARCEL		
LES BOUILLONS 14220 MARTAINVILLE		
1404040000B0065	0,344	0,296
M SIMON/DANIEL PIERRE LOUIS ALBERT		
8 RUE DES FOURS A CHAUX 14220 CESNY-LES-SOURCES		
1404040002C0004	0,368	1,912
MME LEMONNIER/PAULETTE MARIE LOUISE JANINE - M		
CONSTANTIN/GILLES HENRI PAUL		
LE BOURG 14700 LEFFARD - 1 RTE DU BEL ORME 14210 MAIZET		
1404040000B0082	0,504	0,610
1404040000B0083	0,858	0,495
1404040000B0084	1,686	0,554
1404040000B0085	0,784	0,238

12/19

Brouille	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
MME VAN-DE-CASTEELE/ROLANDE GISELE MARIE MADELEINE -		
MME LOUVET/MARIE-AGNES CHRISTIANE ALICE - M		
LECOUTEUR/FRANCOIS-XAVIER GUILLAUME ALEXANDRE		
5 RUE DES FORGES 14220 CESNY-LES-SOURCES - 297 RUE DU		
CHEMIN VERT 14123 IFS - ST MACLOU 14270 MEZIDON VALLEE		
D'AUGE		
1404040000B0087	1,341	5,414
1404040000B0091	1,279	1,343
MME VILLON/YVETTE MARCELLE MARIA - M GUERARD/YVON		
MICHEL ALBERT		
LE CHATEAU 14220 MARTAINVILLE - LE CHATEAU 14220		
MARTAINVILLE		
1404040000B0007	0,691	5,403
1404040000B0138	3,992	1,120
M HEURTIN/JEAN-YVES PIERRE FERNAND		
2BRT DES PETITES CHASSES 14190 OUILLY-LE-TESSON		
1404040000B0039	0,951	0,326
1404040000B0048	1,922	0,670
1404040000B0049	0,150	0,092
1404040000B0072	0,525	6,140
1404040000B0074	0,718	3,598
M SIMON/FRANCK LAURENT PASCAL		
1 RUE DES FOURS A CHAUX 14220 CESNY-LES-SOURCES		
1404040000B0147	1,443	0,107
1404040000B0148	0,866	1,345
1404040000ZC0001	2,120	1,385
M DANIEL/ALEXANDRE BERNARD		
LES BOUILLONS 14220 MARTAINVILLE		
1404040000B0061	0,177	0,415

Brouille	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LE PARC		
PBDH5W - 14700 LEFFARD		
1404040000B0134	0,094	0,649
TOURNEBU		
MME BIRE/MARIE-BERENGERE JULIENNE SOLANGE		
4 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150703ZD0023	1,401	35,908
140150703ZI0002	0,365	2,768
MME PATRY/ARLETTE JEANNINE GENEVIEVE - MME		
DAVIGNON/CORINNE ANNIE France		
4 RUE DES FORGES 14220 CESNY-LES-SOURCES - 13 AV DU		
CHATEAU DE LA MOTTE 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150703ZI0022	8,466	26,484
M BILLAUX/SEBASTIEN		
6 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150703ZI0021	0,816	0,686
M LEROUXEL/PIERRE ALFRED AUGUSTIN - MME ESNOL/LYDIE		
HELENE MARCELLE		
3 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES - 3 RUE DODEMAN		
14220 CESNY-LES-SOURCES		
140150703ZD0022	1,910	5,745
140150703ZI0025	2,223	40,541

13/19

Grand Etang	TPS (j)	SPF (Ha)	Grand Etang	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE			MARTAINVILLE		
M ANTOINE/DANIEL JEAN-PIERRE MICHEL ALFRED - M ANTOINE/ARNAUD DANIEL PAUL - MME MADELINE/YVETTE THERESE COLETTE	1,944	1,073	MME VETTER/MONIQUE MARYVONNE THERESE - MME BELLENGER/CHRISTELLE GENEVIEVE VERONIQUE - MME BELLENGER/NADEGE AURORE	0,294	0,212
3 RTE D'ANGOUILLE 14700 BONNOEIL - CANCHERE 14310 VILLERS-BOCAGE - 3 RTE D'ANGOUILLE 14700 BONNOEIL			LA PIERRE AFFILERESSE 14220 MARTAINVILLE - LE BOURG 14700 ERAINES - LE PONT D OLIVET 61210 BAZOCHES-AU-HOUILME		
1404040000B0274			1404040000B0195		
M ANTOINE/DANIEL JEAN-PIERRE MICHEL ALFRED - M ANTOINE/SAMUEL YVES CLAUDE	0,016	1,165	M LANGEVIN/RICHARD JEAN-PAUL THIERRY - MME L'HERVE/SANDRA SONIA	0,250	0,046
3 RTE D'ANGOUILLE 14700 BONNOEIL - 15 RTE DES HAUTS VENTS			LA RABOTIERE 14220 MARTAINVILLE		
14420 USSY			1404040000B0217		
1404040000B0220			TOURNEBU		
M LEFEBVRE/JACKY ALBERT LEON	0,047	0,176	M CANU/JOEL YVON ALAIN	0,502	0,900
23 RTE DE MARTAINVILLE 14700 SAINT-GERMAIN-LANGOT	0,083	0,183	12 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES		
1404040000B0193			140150703ZD0018		
1404040000B0194			M CINGAL/MARCEL ALBERT MAURICE FERNAND	0,283	1,812
M MALHERE/PIERRE ROGER ANDRE - MME GAUTIER/MICHELE THERESE SIMONE	0,628	0,227	52 RUE DE LA FONTAINE ANDRE 14420 BONS-TASSILLY		
LA RABOTIERE 14220 MARTAINVILLE			140150703ZD0019		
1404040000B0216			M RIVIERE/MICHEL CHARLES LEON - MME RIVIERE/BERNADETTE LUCIENNE ANDREE		
M ANNE/GUY DOMINIQUE	0,690	0,331	20 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES - 2 RTE DE CLAIRTISON 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,322	0,157
LA RABOTIERE 14220 MARTAINVILLE	0,837	0,362	140150703ZD0036		
1404040000B0208	0,708	0,249	M SEBIRE/PATRICK LOUIS ANTOINE RAYMOND	0,673	0,978
1404040000B0209	0,090	0,301	5 RTE DE LA CHESNAIE 14420 USSY		
1404040000B0210	1,133	0,138	140150703ZH0058		
1404040000B0218	0,891	0,469	MME GESLAND/JEANNE BERTHE MARCELLE MARIE		
1404040000B0219			186 RUE DU CENTRE 14420 POTIGNY	0,860	6,643
1404040000B0308			140150703ZH0036	0,042	0,183
M DELPRAT/JEAN PAUL - MME HOUSSAYE/CATHERINE MONIQUE JACQUELINE	0,985	0,234	140150703ZH0037		
LA RABOTIERE 14220 MARTAINVILLE					
1404040000B0273					

14/19

Grand Etang	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
MME GESLAND/MADELEINE MARIE LOUISE BERTHE		
10 RTE DE LA CHESNAIE 14420 USSY 140150703ZH0038	0,170	6,478
M COUDRAY/JEAN-LOUIS ALBERT CAMILLE		
13 RUE DU CLOS VOISIN 14190 ESTREES-LA-CAMPAGNE 140150703AD0003	0,307	0,634
M LEROUXEL/PIERRE ALFRED AUGUSTIN - MME ESNOL/LYDIE HELENE MARCELLE		
3 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES - 3 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,316 0,047 2,480	1,180 5,745 40,541
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DIGARD		
RAGNY 14220 CESNY-LES-SOURCES 140150703Z10010	0,920	8,184

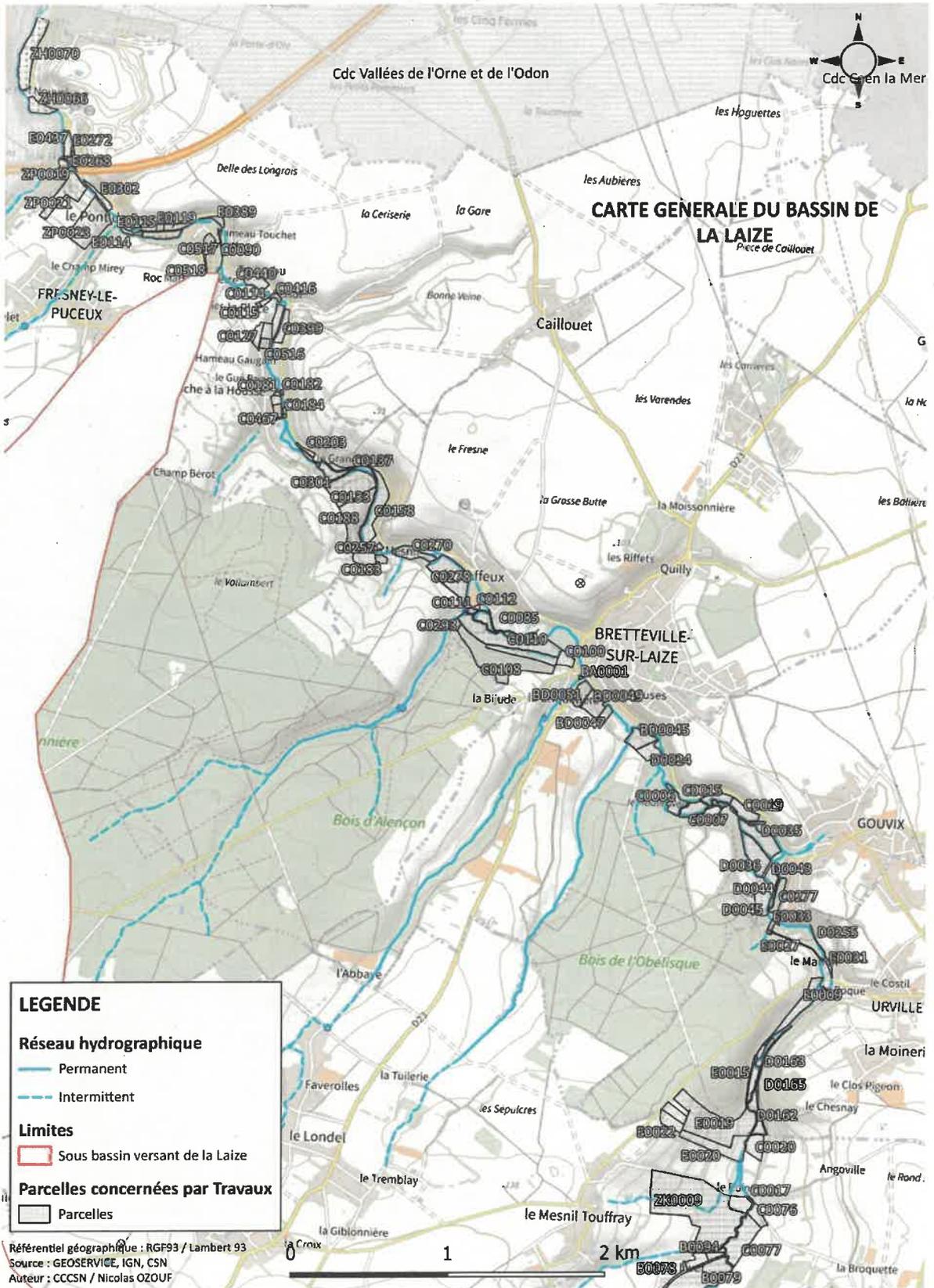
Ruisseau de Martainville	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
COMMUNE DE MARTAINVILLE		
Haut de Martainville 14220 Martainville Route/chemin communal	3,000	
M MAREE/GERARD YVES DANIEL LOUIS		
LES COUDRAIES 14220 MARTAINVILLE 140404000ZA0034	0,081	0,048
M MAREE/JEAN VICTOR CAMILLE		
LE VAL 14220 MARTAINVILLE 140404000ZA0033	0,250	0,010
M GUERARD/YVON MICHEL ALBERT		
LE CHATEAU 14220 MARTAINVILLE 1404040000A0024	0,250	0,707
M HOU DAYER/GERARD JULES MARIE ANDRE - MME MARIE/NICOLE ANNICK		
LE LOGIS 14220 MARTAINVILLE - LE LOGIS 14220 MARTAINVILLE 1404040000A0032 1404040000A0033 1404040000A0034 1404040000A0036	1,202 0,047 0,630 0,294	3,168 0,126 0,120 2,648
MME LEMONNIER/PAULETTE MARIE LOUISE JANINE - M CONSTANTIN/SERGE ALBERT FERNAND ERNEST		
LE BOURG 14700 LEFFARD - LA VALLEE 14220 MARTAINVILLE 1404040000A0013 1404040000A0136 1404040000ZA0023	8,094 0,083 0,485	4,836 0,307 6,877

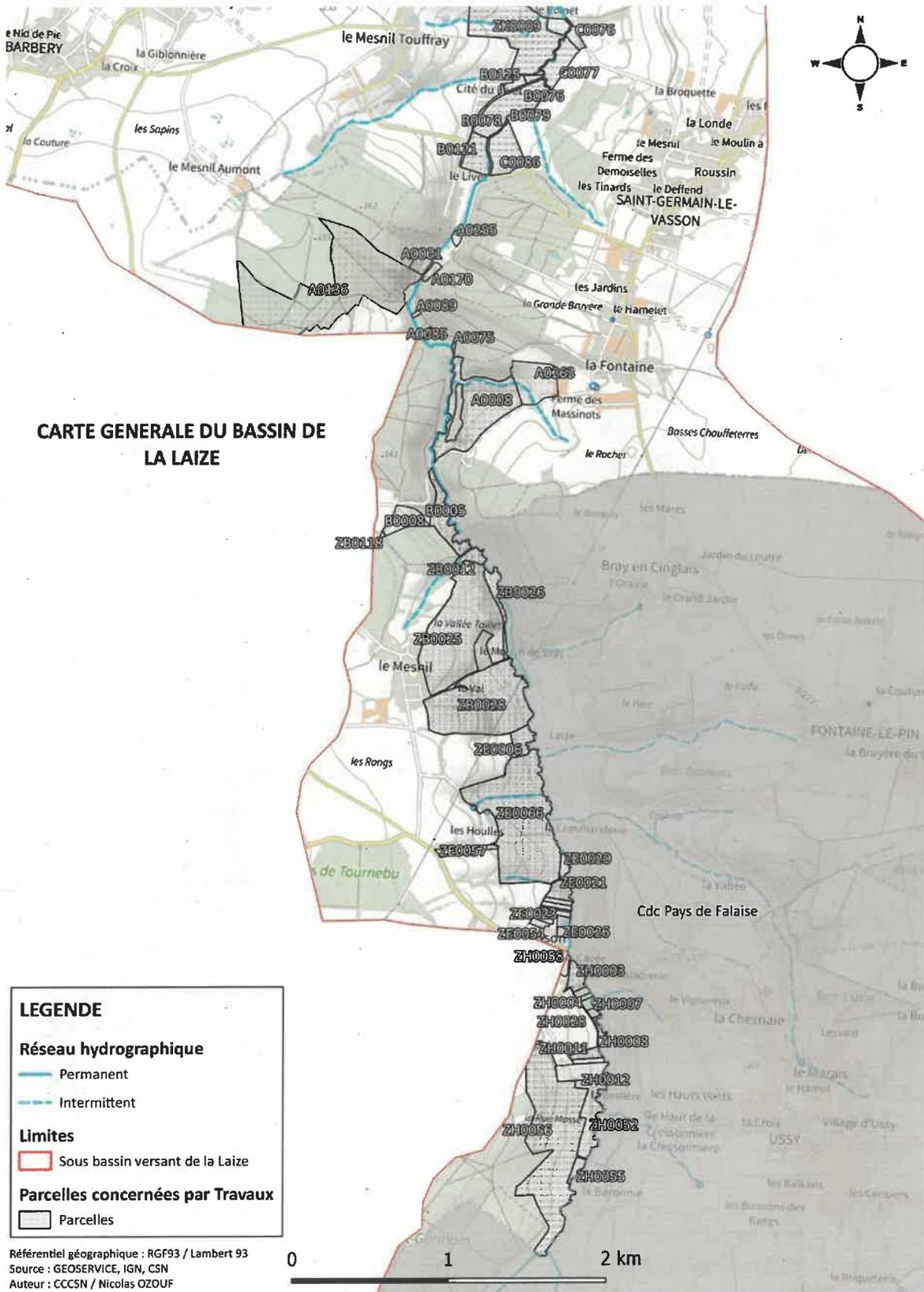
15/19

Ruisseau de Martainville	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
TOURNEBU		
COMMUNE DE TOURNEBU		
8 Place de l'Eglise 14220 TOURNEBU	1,500	
Route/chemin communal		
M BASSET/JEAN-LOUIS PIERRE FRANCOIS		
1 LA BERGERIE TOURNEBU 14220 CESNY-LES-SOURCES	5,100	4,294
140150703ZK0030		
M DIGARD/DOMINIQUE LOUIS BERNARD		
4 RUE DODEMAN 14220 CESNY-LES-SOURCES	1,236	19,163
140150703ZK0004		
MME BASSET/FRANCOISE LOUISE FERNANDE		
24 RTE DE MARTAINVILLE 14700 SAINT-GERMAIN-LANGOT	0,890	2,695
140150703ZK0017		

Ruisseau des Trois Minettes	TPS (j)	SPF (Ha)
MARTAINVILLE		
M LEQUERTIER/DIDIER MARCEL ROGER - M LEQUERTIER/ERICK		
MICHEL LEON		
16 RUE DU DOC PAUL ENOUF 14190 SAINT-SYLVAIN - 32 RUE DU		
VAL CLAIR 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	0,047	32,816
1404040000B0105		
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DIGARD		
RAGNY 14220 CESNY-LES-SOURCES	0,047	0,324
1404040000B0106		

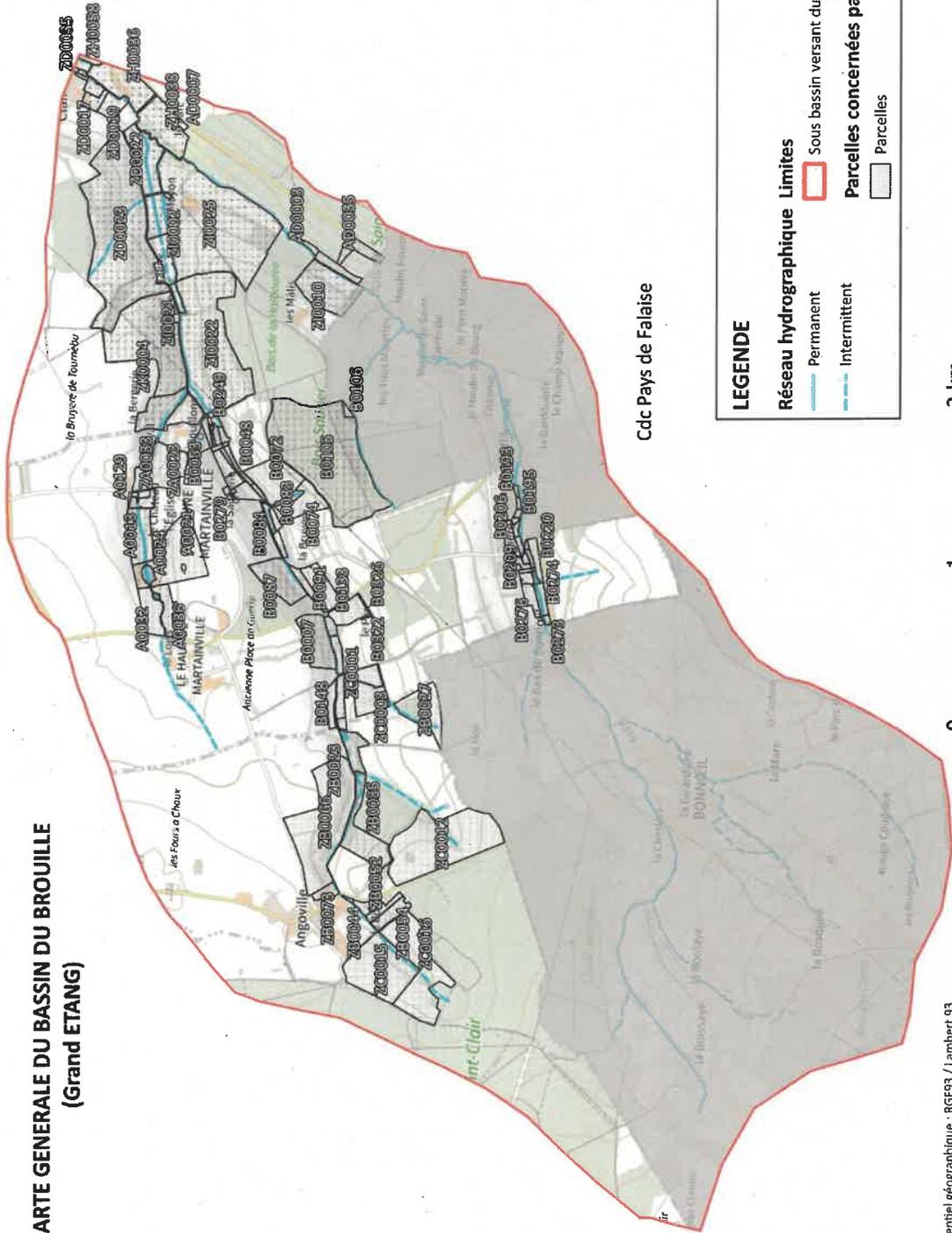
Annexe 2 : cartes de localisation des travaux







CARTE GENERALE DU BASSIN DU BROUILLE (Grand ETANG)



Cdc Pays de Falaise

LEGENDE

Réseau hydrographique Limites

- Permanent
- - - Intermittent

Sous bassin versant du Brouille

Parcelles concernées par Travaux

- Parcelles



Référentiel géographique : RGF93 / Lambert 93
Source : GEOSERVICE, IGN, CSN
Auteur : CCCSN / Nicolas OZOUF

19/19

Direction générale des finances publiques du
Calvados

14-2023-12-01-00006

Délégation de signature aux agents du pole
pilotage et ressources

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
AU 1^{er} DÉCEMBRE 2023**

Le Gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances publiques du Calvados,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures organisation et de fonctionnement ans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2023, confiant la gérance intérimaire de la direction départementale des finances publiques du Calvados à Monsieur Christophe DE VLIEGER, administrateur de l'État du deuxième grade;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à :

- M. David MERCERON, Administrateur des Finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources, qui reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation. Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Délégation générale de signature est donnée à :

- M. Stéphane BLANCHO, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division des Ressources humaines,
- M. Arnaud MARTIN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique,

Les délégataires visés au présent article reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, sans toutefois que le non -empêchement soit opposable aux tiers. Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

Article 3 : Délégation spéciale est donnée à :

- M. Rémy DAISY, Inspecteur des Finances publiques, et Mme Marion GRATIUS, Inspectrice des Finances publiques, adjoints au Responsable de la division des Ressources humaines,
- Mmes Valérie AVENEL, Virginie NICAISE et Sophie TROUSSIER-CODATO, Inspectrices des Finances publiques, adjointes au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique,

à l'effet de signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires ou moi-même, toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires des divisions auxquelles ils appartiennent.

Ils reçoivent, en outre, pouvoir de signer, en l'absence du responsable du pôle Pilotage et Ressources ou de leur responsable de division, tout document relatif aux activités de cette division.

Article 4 : Délégation spéciale est donnée

Au titre de la division des ressources humaines, à :

- M. Rémy DAISY, inspecteur des Finances publiques, Mme Marion GRATIUS, inspectrice des Finances publiques, Mme Sylvanie PAIN, contrôleur principale des Finances publiques, Mmes Isabelle BLEVIN, Laurence CUCU, Nadège FABLET-D'HAYER et Viviane RACINE, contrôleuses des Finances publiques reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :
 - les documents relatifs au traitement de la paye,
 - les états de validation des services,
 - les documents relatifs aux gardes d'enfant et à l'allocation enfant handicapé,
 - les documents relatifs aux décisions de la Commission départementale de Réforme et du Comité médical,
 - les documents relatifs aux tickets restaurants,
 - les états d'heures supplémentaires,
 - les ordres de missions.

Au titre de la division budget-immobilier-logistique, à :

- M Arnaud MARTIN, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques , Mmes Valérie AVENEL, Virginie NICAISE et Sophie TROUSSIER-CODATO, inspectrices des finances publiques, Mmes Céline PACEY et Jennifer MUCHERY, Contrôleuses des Finances publiques, MM. Jamal BELFATMI, Sylvain CHOTTARD, David ANDRIEUX, Nicolas AUBOYER-TREUILLE, Laurent GOURAIN, contrôleurs des Finances publiques, Mme Marie-Aude MALLE et M Tsiri RAKOTOBEARISOA, agents administratifs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les attestations de service fait et les états de frais de déplacement.

2/3

Au titre de la division Formation professionnelle/concours, à :

- M. Morand GENEVIEVE, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques, Mme Christine FABLET, inspectrice des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les documents suivants :
 - les synthèses de stage,
 - tous documents de préparation aux concours ainsi que les corrigés des « galops d'essai »,
 - les copies,
 - les listes d'assiduité aux épreuves,
 - les convocations, programmes et décisions de stages.

Au titre de la mission d'assistante de prévention, à :

- Mme Frédérique TIXADOR, Inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer toute convocation se rapportant au comité social d'administration locale, ainsi que de signer les bons de commandes et tout document se rapportant à son périmètre d'activité.

Article 5 : La présente décision, qui annule et remplace les délégations précédemment publiées au recueil des actes administratifs, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Caen.

Article 6 : MM. Stéphane BLANCHO et Arnaud MARTIN sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 1^{er} décembre 2023

L'Administrateur de l'État du deuxième grade,
Gérant intérimaire de la Direction départementale des Finances
publiques du Calvados,



Christophe DE VILIEGER

3/3

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

14-2023-12-01-00011

Arrêté n° 2023-68 portant subdélégation de
signature en matière de gestion du domaine
public et de police de la circulation pour le
département du Calvados



**Arrêté n° 2023-68 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du domaine public et police de la circulation dans le
département du Calvados**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 23 novembre 2022 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté préfectoral de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal GABET**, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, subdélégation de signature est donnée à **M. Michael LANGLET**, ICTPE, directeur adjoint exploitation et à **M. Arnaud LE COGUIC**, ICTPE, directeur adjoint ingénierie.

Article 2 :

Subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :

- **Nelson GONCALVES**, ICTPE, chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Hélène BUHOT**, IDIM, adjointe au chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Stéphane SANCHEZ**, ITPEHC, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé et de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Franck GOUEL**, IDTPE, secrétaire général adjoint, à l'effet à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé et de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Benoît HAUCHECORNE**, ICTPE, chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 - 2.11 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Eric BOGAERT**, IDTPE, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 - 2.11 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Victorien SOURICE**, TSCDD, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Natacha PERNEL**, AAE, cheffe du pôle juridique, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 4.1 de l'arrêté préfectoral susvisé et à signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Ana-Maria OLIVEIRA**, SACDDCS, cheffe du pôle juridique par intérim, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Flora BERTIAUX**, Contractuelle A, adjointe à la cheffe du pôle juridique, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et dont une copie sera adressée au préfet du Calvados.

Rouen, le 01/12/2023

**Pour le préfet du Calvados
et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

Pascal GABET